

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2008
COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL - CR.25.07.2008

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, G. CHEVROT, C. GOY, R. COURAND, M. SAGNARD, M. GOY, M.L. DEJOUX, N. BEYNEL, M.A. ANGEI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, J.P. PEDRO, P. BAY, M.F. CAMUS-GEOFFREY, L. BERTHET, J.P. ROZAND, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL

Excusés :

Madame N. CHEVAL donne pouvoir à madame V. VALENTIN,
Madame M. SANTULLO donne pouvoir à monsieur P. MONTOYA,
Monsieur J. GULLON-NEYRIN donne pouvoir à madame L. BERTHET

Absent :

Monsieur R. ELASRI

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BEYNEL

Monsieur DAVRIEUX ouvre la séance et avant qu'il soit procédé à l'examen de l'ordre du jour prévu, il demande aux membres présents d'avoir une pensée émue pour monsieur Robert BARRET, décédé ce matin à son domicile. Il présentera au nom du conseil municipal ses condoléances, à sa femme et à son fils.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2008

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNEL DES CINQ CHEMINS : PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE, PLAN DE FINANCEMENT ET ÉCHÉANCIER, DEMANDE DE SUBVENTION A FORMULER AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL DE L'ISÈRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet sommaire de cette opération réalisée par l'agence d'architecture PERRIER de Crémieu, ainsi que le plan de financement prévisionnel sur la base d'un coût global en phase d'avant-projet sommaire (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) de 1 196 000 € T.T.C. avec une subvention espérée du Conseil Général de 250 000 € en deux tranches et de l'Etat de 200 000 € également en deux tranches.

En ce qui concerne l'échéancier, la phase "étude" est prévue entre juillet 2008 et mai 2009 et la phase "travaux" entre juin 2009 et juin 2010.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES MULETS/RUE DES JARDINS : AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE DEAL DE CHASSIEU

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant n° 1 avec l'entreprise DEAL de Chassieu, pour un montant de 26 400 € H.T., ce qui porte le montant global du marché de 193 531 € H.T. à 219 931 € H.T.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES MULETS/RUE DES JARDINS : MARCHE COMPLÉMENTAIRE DE TRAVAUX A PASSER AVEC L'ENTREPRISE DEAL DE CHASSIEU

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer un marché complémentaire de travaux avec l'entreprise DEAL de Chassieu d'un montant total de 46 660 € H.T. correspondant d'une part au remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable pour un montant de 8 630,00 € H.T. et d'autre part à la reprise de 17 branchements, le raccordement de deux "robinets vanne" et d'un poteau d'incendie existants sur cette conduite, pour un montant de 38 030,00 € H.T.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : OUVERTURE DE CREDITS AU TITRE DE L'ANNÉE 2008

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'une ouverture de crédit dans le budget annexe de l'eau au titre de l'année 2008 pour permettre de compléter le financement du marché complémentaire de travaux qui sera passé avec l'entreprise DEAL. Celle-ci correspond en dépense à 20 000 € à l'article 2156 "matériels spécifiques d'exploitation" et en recette à 20 000 € à l'article 1641 "emprunts".

RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE MOULIN-VILLETTE : AUTORISATIONS A DONNER A LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES – PLURALIS POUR LE DÉPÔT DE DEUX PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la société d'habitation des Alpes PLURALIS, à déposer deux permis de construire, sur des terrains appartenant à la commune de Chavanoz dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'opération "déconstruction-reconstruction" du quartier de Moulin Villette.

RAPPORT ANNUEL 2007 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce document est présenté en séance et conformément à la loi, il pourra être consulté par le public pendant un mois au secrétariat de la mairie.

SALLE GEORGES MARGUET : FIXATION DU TARIF DE LOCATION A L'ASSOCIATION CREATIONS ISEROISES, LOISIRS, AMITIES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un prix de location annuel de 150 € pour la mise à disposition de la salle municipale Georges MARGUET, les mercredis et vendredis après-midi à l'association "Créations Iséroises, Loisirs, Amitiés"

DÉSIGNATION DE MAÎTRE JEAN-YVES BALESTAS, AVOCAT ASSOCIÉ POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUITE AU RECOURS ENGAGÉ APRÈS LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (5 absentions) de confirmer cette désignation.

Information du conseil municipal sur l'utilisation par monsieur le Maire de sa délégation pour :

- Le marché public de fournitures courantes et services avec la société S.H.C.B.. 38070 St QUENTIN FALLAVIER concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants scolaires de la commune sur la base d'un prix unitaire T.T.C de 2,51 €.
- Le marché public de prestations de service avec le bureau de contrôle APAVE Sudeurope 38090 VAULX-MILIEU pour la réalisation d'un "diagnostic amiante avant travaux" en vue de préparer les dossiers préalables à l'opération "réaménagement et extension du groupe scolaire maternel des cinq Chemins" sur les bases suivantes :

- partie fixe

315,00 € H.T.

- partie variable en fonction des prélèvements et analyses d'échantillons ou de produits nécessaire :	
* fibreux	42,84 € H.T.
* durs	73.44 € H.T.

- L'avenant au marché public de travaux avec l'entreprise Chavanoz Prestations de Services pour la prise en compte du nettoyage des vitres de la salle des Contamines sur la base de 3 interventions annuelles représentant une dépense de 540 € H.T. (180 € x 3)
- La réalisation d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour une durée d'un an au taux variable EONIA + marge de 0.40 %

Rénovation urbaine du quartier de Moulin Vilette : information sur la réunion du comité de pilotage du 4 juillet 2008

Monsieur le Maire rend compte de cette réunion dont le but était la présentation par les représentants de la commune et de la société d'habitation des Alpes PLURALIS aux financeurs (Etat, Région et Département), des actions réalisées en cours, et restant à réaliser dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Moulin Vilette.

Information sur la signature par le SIVOM d'une convention tripartite pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des particuliers en automédication

Les administrés en automédication pourront se rendre indifféremment dans l'une des 10 pharmacies que compte notre territoire pour y déposer leurs DASRI en toute confidentialité avec toutefois l'exigence de traçabilité nécessaire. Le SIVOM prenant en charge financièrement les opérations de collecte et d'élimination issues de ce nouveau dispositif.